



**Construire sur les exemples régionaux pour accélérer la
coopération transfrontière : établir des accords et
créer des organismes des Bassins Transfrontaliers
Expérience de création de l'Autorité du Bassin du lac
Kivu et de la Rivière Ruzizi
(ABAKIR)**

Douala, le 07/11/2019

**Par Jean Paul MWAMBA NYEMBO
Directeur Coordonnateur ABAKIR**

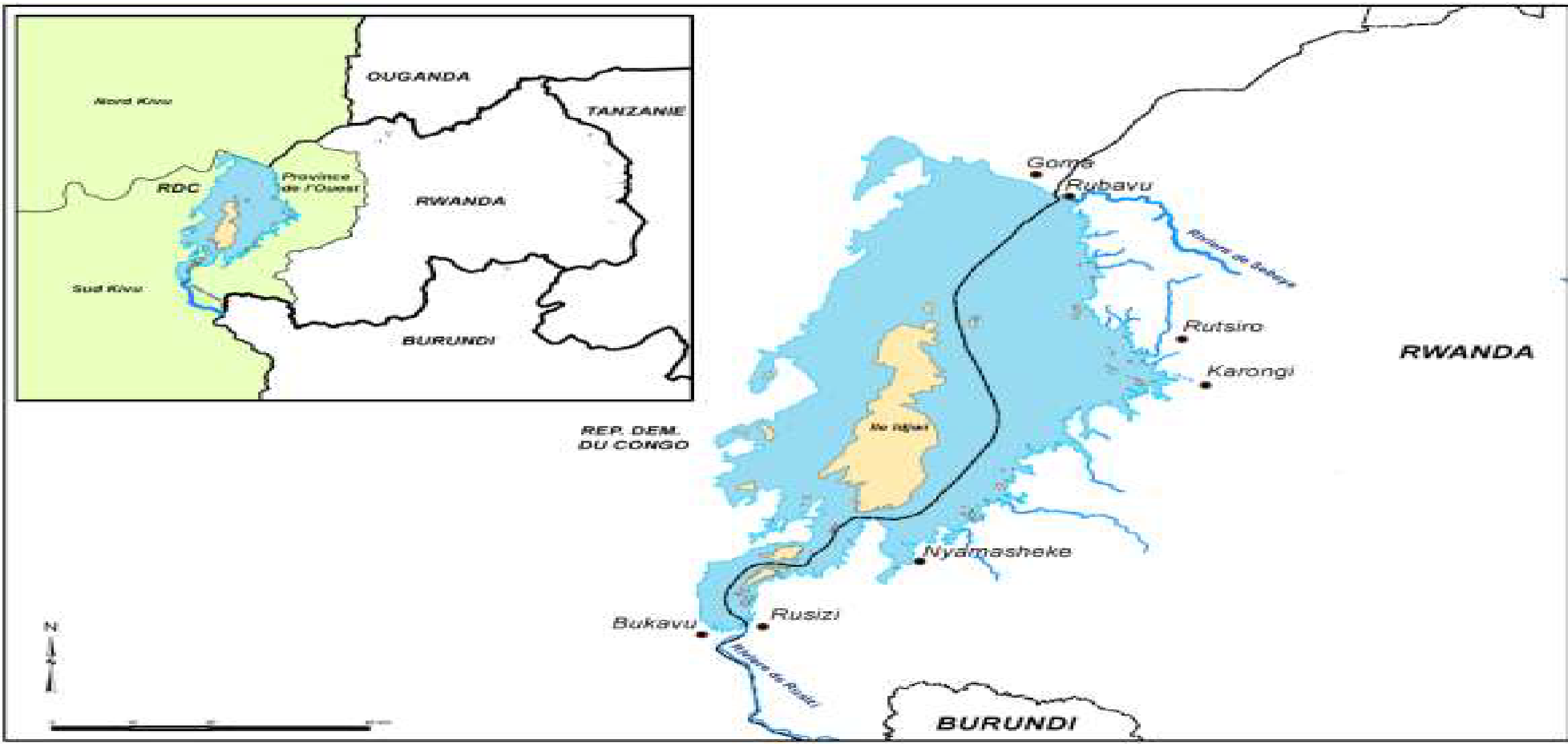
Sommaire

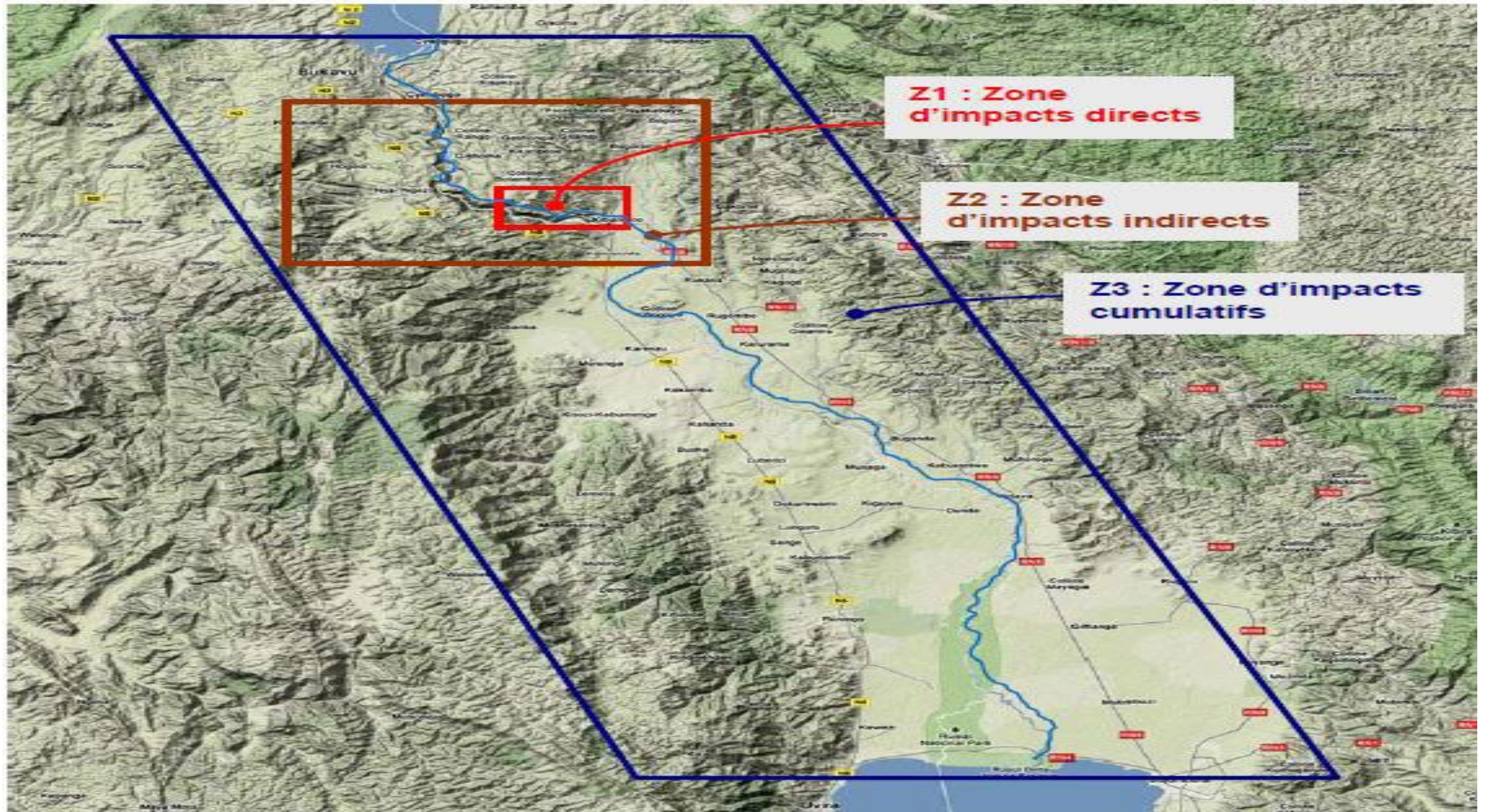
- Cadre géographique
- Les Ressources transfrontalières du bassin du lac Kivu et de la riviere RUZIZI
- La Convention de l'ABAKIR
 - Cadre juridique
 - Cadre institutionnel
 - Quelques leçons retenues
- Perspectives et Conclusion

Cadre géographique

- Le bassin du lac Kivu et de la Ruzizi se situe entre la RDC à l'Ouest, le Rwanda au Nord-Est et le Burundi au Sud-Est, ce bassin comprend toute la plaine de la Ruzizi et le lac Kivu ce qui nous amène à environ à une superficie de 3400 km². le lac Kivu et la rivière Ruzizi constituent une frontière naturelle séparant la RDC du Rwanda et du Burundi.

Localisation géographique du bassin de l'ABAKIR



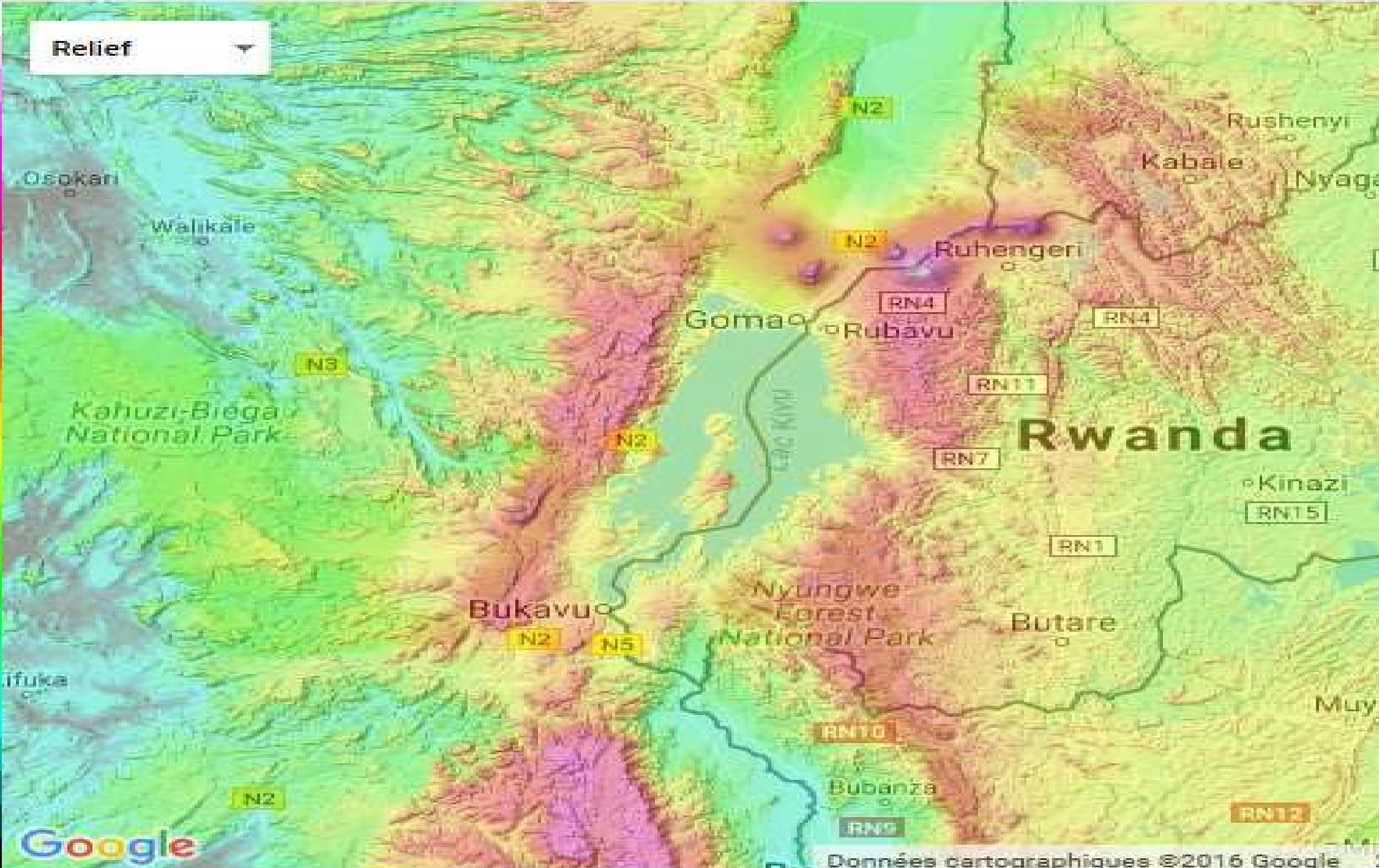


Données géographiques du Bassin

- Le lac Kivu se trouve dans un rift, ce qui explique sa grande profondeur, 240 m en moyenne et une
- profondeur maximale de 485 m. Volume d'eau : 500 milliards m³. Il contient de grandes quantités de gaz carbonique ou dioxyde de carbone (CO₂) et de méthane (CH₄).
- Le lac est identifié comme susceptible d'éruptions limniques, ce qui peut expliquer la relative pauvreté de la biodiversité du lac.
- La faune ichtyologique est dominée par la sardine *Limnothrissa miodon*.
- Le lac est entouré de plusieurs villes:
 - en RD Congo: Sake, Goma, Kalehe et Bukavu ; au Rwanda: Rubavu (anciennement Gisenyi), Karongi (anciennement Kibuye) et Rusizi (anciennement Cyangugu).
- Sur ses 117 km, la Rivière Rusizi descend de 1460 m à 775 m. Avec un débit moyen de 100 m³/s la rivière Rusizi se caractérise par deux biefs bien distincts: un bief pentu sur les premiers 40 km (bief partagé entre la RD Congo et le Rwanda) ayant un fort potentiel hydroélectrique ; suivi de la plaine de la Rusizi (potentiel hydroagricole contraint toutefois par la salinité de l'eau de la Rusizi) jusqu'à son delta dans le lac Tanganyika.

4 273 m
4 013 m
3 763 m
3 521 m
3 288 m
3 063 m
2 848 m
2 642 m
2 445 m
2 257 m
2 079 m
1 909 m
1 750 m
1 600 m
1 460 m
1 330 m
1 210 m
1 100 m
1 001 m
913 m
836 m
770 m
717 m
676 m
648 m
637 m

Relief



Google

Données cartographiques ©2016 Google

Les Ressources Transfrontalières du Bassin de l'ABAKIR

- **Les ressources en eau**
- Les eaux du bassin comprennent principalement celle du lac Kivu et de la rivière Ruzizi alimentées en grande partie par des affluents prenant naissance sur la crête du bassin du Nil du côté RDC.

La rivière Ruzizi

La rivière Ruzizi part du lac Kivu au lac Tanganyika qui est son embouchure donc elle a une longueur de 117 km. La Ruzizi traverse ainsi la RD Congo, le Rwanda et le Bukundi.

Touts les affluent (*luvungi, nyakagundu, nyamagana, muhira, kaburatwa, kagunuzi, nyabundari, mpanda et ruhwa*) prennent leur source sur le versant du Congo des crêtes séparant les bassin du Nil du bassin du Congo.



Les ressources en eau de l'ABAKIR

- La Ruzizi a un débit moyen 100 m³/s
- Elle n'est pas entièrement navigable à cause des nombreuses cascades qui lui octroie une potentialité d'exploitation hydroélectrique providentielle.
- Du point de vue hydroélectrique, les 3 pays ont bénéficié en 1958 du barrage Ruzizi I et en 1989 de la Ruzizi II. Les besoins de plus en plus croissant de ces trois pays font qu'un 3^{ème} barrage est en instance d'être construit pour satisfaire équitablement les pays. Plus 50 millions d'euros sont déjà mobilisés à cet effet avec le concours de l'Union Européenne, la BAD, KFW, et des partenaires privés,

Les ressources énergétiques

- Le Bassin qui dispose déjà d'un grand potentiel hydroélectrique se voit en outre doté des réserves gazières et du pétrole. Ces hydrocarbures comprennent le Gaz Carbonique, le gaz méthane et le pétrole. Les études ainsi que les négociations sont en cours entre les 3 pays pour formaliser et harmoniser les normes d'exploitation dans le cadre du respect de la convention de l'ABAKIR.

Les ressources minérales transfrontalières

- Elles comprennent principalement les minerais alluvionnaires tout le long de la rivière Ruzizi. C'est notamment de l'or, cassitérite et coltan, Niobium, Germanium

Exploitation du CH₄ par le Rwanda

Pour le moment, la RDC n'exploite pas encore le gaz contenu dans le lac Kivu.

De son côté, le Rwanda a lancé en 2008 un projet pilote qui produit 3 mégawatts d'électricité à partir du gaz méthane extrait du lac Kivu.

Depuis janvier 2016, le pays a construit une usine capable de produire 25 mégawatts, selon Augusta Omutoni, expert Rwandaise membre de ce comité.



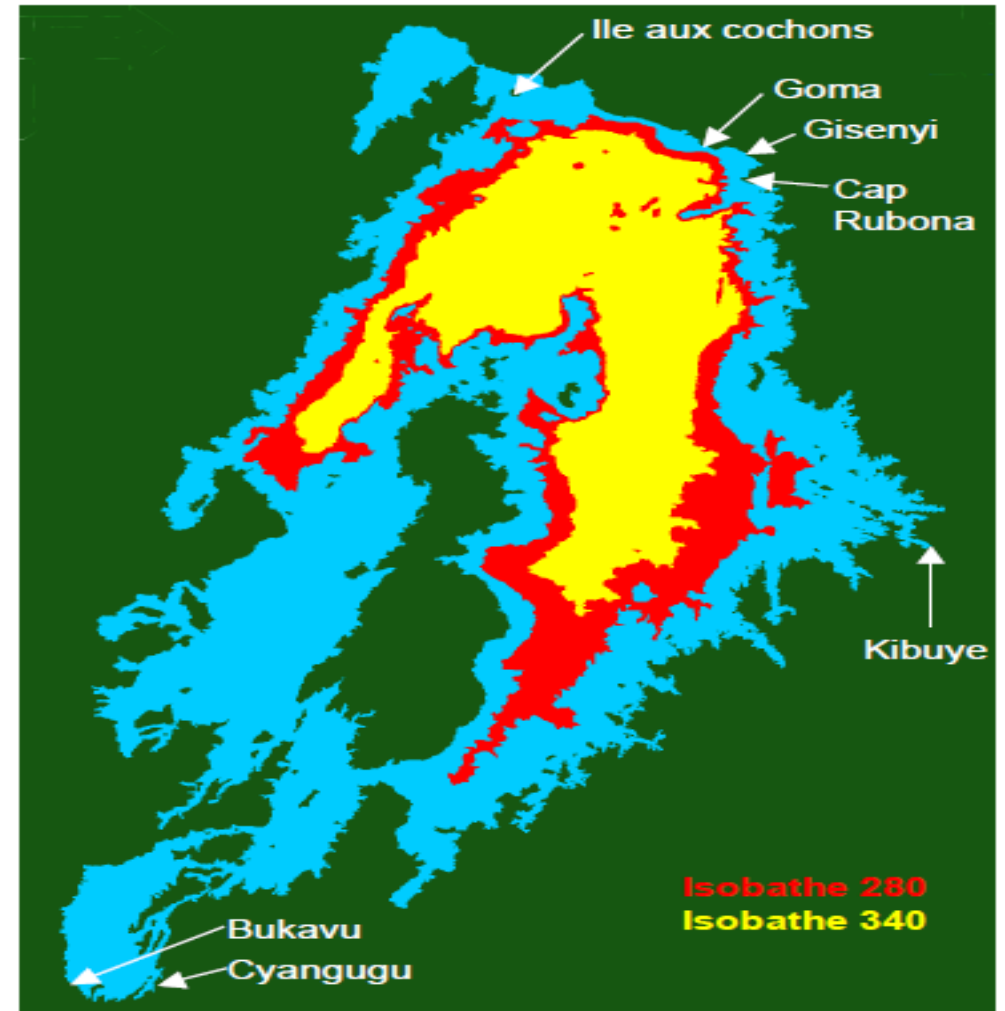
Plateforme pilote du lac Kivu, Gisenyi au Rwanda

Exécution des accords entre la RD Congo et le Rwanda sur l'exploitation du CH4

Le gaz n'est pas homogène dans les eaux douces du Lac Kivu, il est évident que si la RD Congo n'exploite pas sa part, le Rwanda finira par exploiter toute la quantité du gaz se trouvant dans le lac.

La société civile de la RD Congo a proposée une exploitation commune pour la matérialisation des accords afin de réduire le coût d'investissement .

Notons ici aussi qu'avec la découverte des gisements pétroliers dans le lac, l'ABAKIR se prépare à élaborer aussi les règlements d'exploitation du pétrole pour éviter son impact sur la ressource en eau



La distribution du gaz méthane du lac Kivu n'est pas homogène

Source: Prof Michel HALBWACHS, *Exploitation du Méthane du lac Kivu, Projet de station pilote*, Data environnement , Juin 2003, p.19.

Les barrages hydroélectriques

Sur les cascades de la Ruzizi

2 barrages fonctionnent et alimentent

Les Etats de l'ABAKIR. Il s'agit de des barrages

De Ruzizi I et Ruzizi 2. Un accord a été signé

30 juillet 2019 à Kinshasa pour la construction

De Ruzizi 3 et les études sont en cours pour

Ruzizi 4



Les ressources de la faunes transfrontalières et de la flore

- Une riche biodiversité faunique et de la flore est très remarquable dans le bassin, si bien que certaines zones ont été déclarées sites Ramsar; et des aires protégés. (Gorilles, Singes, hippopotames, crocodiles, antilopes etc) Des parcs et des réserves naturels ont été développés par les trois pays et des accords multilatéraux des conservations sont observés par les 3 pays.

Les ressources halieutiques

- Le lac et la rivière Ruzizi a une diversité des poissons, le tilapia et la petite sardine sont les principaux espèces exploitées et des politiques de gestion du stock sont observés par les 3 pays
- Actuellement un autre type des poissons littoraux se développe. Il s'agit principalement du clarias (silures) qui colonisent de plus en plus les baies.
- Plusieurs menaces ont été relevées impactant la ressource, il s'agit des activités anthropiques, les risques naturels et ceux issus du changement climatiques. Et ces soucis de faire face aux risques et les besoins le développement commun de la region, ont amené les trois Etats a créer l'ABAKIR

AUTORITE DU BASSIN DU LAC KIVU ET DE LA RUZIZI (ABAKIR)

- Les 3 pays se sont mis d'accord pour assurer durablement la gestion de la ressource en eau partagée du bassin. Un cadre juridique a été adopté et signé le 04 nov 2014 à Kinshasa. c'est la convention de l'ABAKIR qui a pour objectif la promotion du développement économique, industriel et social de l'utilisation à des fins de production d'énergie ou tout autre usage bénéfique tout en préservant l'environnement.
- chaque Etat riverain devra obtenir le meilleur bénéfice de la ressource en eau et d'en intensifier son usage par des mécanismes de :

Convention de l'ABAKIR

- Coopérer pour l'élaboration d'une vision commune de gestion du bassin
- Mettre en œuvre les règles et les normes d'exploitation de la ressource
- Faire participer directement les communautés riveraines à la gestion de ces ressources.

Convention de l'ABAKIR

- Le projet de mise en place l'Autorité de Bassin du Lac Kivu et de la Rivière Ruzizi – ABAKIR vise à contribuer à la réalisation de l'objectif global suivant : « Contribuer au développement durable et à la stabilisation de la Région des Grands Lacs en stimulant le développement économique par la gestion intégrée en eau du bassin du Lac Kivu et de la Rivière Ruzizi, dans toutes ses dimensions (énergétique, transport lacustre, tourisme, biodiversité, etc.) ».

Convention de l'ABAKIR

- A cet effet un cadre institutionnel a été mis en place et fonctionne provisoirement en attendant la ratification prochaine de la convention par les 3 Etats.
- L'ABAKIR a son siège à Gisenyi au Rwanda et est dirigé par le Coordonnateur Directeur (RDC) Coordonnateur adjoint chargé des opérations (Burundi) et le coordonnateur adjoint chargé de l'Administration et Finances (le Rwanda)
- Quelques projets régionaux sont en cours d'exécution notamment, mais le plus en vue actuellement qui doit être mis en œuvre, c'est le projet d'appui à la gestion de la ressource en eau du la Kivu et de la rivière Ruzizi, projet négocié par la CEEAC et financé par l'Union Européenne avec la GIZ;

Quelques leçons retenues pour cette coopérations sur les ressources transfrontalières en eau

- La convention de l'ABAKIR renforce la collaboration entre les Etats membres et aussi entre les usagers, des chercheurs et des institutions de part et d'autres du bassin;
- La mise en œuvre des projets régionaux dans le cadre de cette convention favorise le développement socioéconomique des Etats membres et les bénéficiaires prennent conscience de l'importance de la gestion durable de la ressource en eau;
- Avec cette convention le lac Kivu et la rivière Ruzizi ne sont jamais utilisés pour déstabiliser les Etats membres car avec l'ABAKIR l'information circule et est exploitée par les Etats dans le maintien de la sécurité. Donc la convention renforce la paix;
- L'énergie hydroélectrique produite par les barrages Ruzizi 1, Ruzizi 2, et bientôt Ruzizi 3 est distribuée équitablement aux 3 Etats et constitue un des moteurs clé de la production industrielle dans l'espace grand lac.

Perspectives et Conclusion

- L'ABAKIR reste le seul cadre de coopération réelle pour la gestion intégrée du bassin et de ses ressources, même si cet accord n'est pas encore ratifié, les efforts sont orientés dans ce sens de la sensibilisation à la ratification.
- Les avantages et les bénéfices sont partagés équitablement et les communautés riveraines s'approprient des projets mis en place
- C'est donc un cadre non seulement de développement économique et sociale, mais aussi un cadre qui contribue à la paix et à la stabilité entre les 3 pays
- Que les partenaires techniques et financiers puissent accompagner cette initiative pour les générations présentes et futures dudit bassin,

MERCI

